

31020 - Insertion sociale

Déploiement des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche

CP/2020/173

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Projet partenarial engagé dès septembre 2019 en partenariat avec Emmaüs, le déploiement des emplois aidants est aujourd'hui renforcé par une offre nouvelle pour les bénéficiaires du RSA pour lesquels aucune offre d'emploi n'est adaptée et pensée.

L'ambition de cette nouvelle offre est de proposer un emploi aux personnes dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché de l'emploi, en raison de problématiques invalidantes et empêchantes. Reposant sur le concept de double utilité sociale des emplois aidants développés par Emmaüs, le projet vise à proposer à ce public une heure à une journée de travail par semaine sur une activité répondant aux besoins non couverts du territoire de la Vallée de la Bruche pour des entreprises, communes ou habitants.

Cette approche nouvelle et innovante de l'emploi contribue à redonner à ces personnes, en situation d'isolement social et de précarité, une place dans la société, dans l'emploi et un sentiment d'utilité profonde. Il s'agit de valoriser les savoir-faire de la personne par l'occupation d'un emploi aidant, lui donnant une reconnaissance sociale qui participe à gommer l'image de bénéficiaire des minimas sociaux.

Le déploiement des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche requiert un soutien financier, à la fois sur le volet de l'investissement et celui du fonctionnement.

Par ce présent rapport, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le financement du projet sur le volet de l'investissement pour un montant de 350 280 € et du fonctionnement pour un montant de 44 151,24 €.

1. Contexte et objectif du projet de déploiement des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche

1.1. Une réponse innovante aux besoins non couverts du territoire : les emplois aidants

Les emplois aidants :

Implanté sur le site de la villa de Bénaville à Saulxures depuis l'automne 2019, Emmaüs souhaite en faire le centre d'impulsion d'une activité innovante et attractive pour le territoire, reposant sur le concept des emplois aidants. Développés par Emmaüs, ces nouveaux emplois visent à une activité de proximité à double utilité sociale : l'emploi est aidant pour le territoire puisqu'il répond à des besoins non pourvus des acteurs locaux ; il est aidant pour la personne qui l'occupe en lui permettant de retrouver une utilité sociale par le travail et par sa contribution au bien-vivre sur le territoire.

De septembre 2019 à janvier 2020, Emmaüs a mené une étude portant sur les besoins non couverts du territoire de la Vallée de la Bruche, financée dans le cadre d'un fonds d'innovation territoriale du Département, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et la DIRECCTE (financement approuvé par la délibération CP/2019/357 du 30 septembre 2019 relative au contrat départemental et au fonds d'innovation territoriale).

Les besoins identifiés dans le cadre de la consultation des acteurs locaux -maires, habitants, associations, agriculteurs, entreprises- correspondent à des activités agricoles et environnementales, du soutien aux structures caritatives, de l'accompagnement numérique et des activités d'aide à la mobilité. Ces besoins ont fait l'objet d'une proposition de la part d'Emmaüs d'y répondre dans le cadre du déploiement d'une offre d'insertion nouvelle et ambitieuse. Celle-ci repose sur le concept des emplois aidants et se déploie pour trois publics distincts :

- des personnes sous mains de justice hébergées à terme dans la villa de Bénaville et exerçant des activités agricoles sur son site ;
- des demandeurs d'emploi, dont des bénéficiaires du RSA, qui contractualisent pour des CDDI de 24 h et exercent des activités aidantes pour le territoire ;
- des personnes bénéficiaires du RSA exerçant une activité d'une heure à une journée hebdomadaire répondant aux besoins du territoire.

Afin de déployer cette nouvelle offre d'emploi dans la Vallée de la Bruche, Emmaüs s'engage à créer une ferme d'insertion sur le site de Bénaville à Saulxures, développer une structure d'insertion par l'activité économique, créer et gérer une offre de service d'emplois aidants.

1.2. Le développement d'une nouvelle offre d'emplois aidants dans un objectif d'«emploi pour tous»

Le Département s'est associé à Emmaüs pour le développement d'une offre complémentaire d'emplois aidants à destination d'un public très éloigné de l'emploi et pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée ou pensée. Ce public est celui des bénéficiaires du RSA dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché du travail, tel qu'il est structuré aujourd'hui, en raison de problématiques de santé invalidantes ou d'autres problématiques empêchantes. La création de cette nouvelle offre est prévue pour le dernier trimestre 2020.

Il s'agit de développer **des offres d'emplois interstitielles** qui, au-delà de l'activité bénévole, proposent un emploi d'une heure à une journée hebdomadaire, dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI. Adapté aux capacités des personnes en termes de volume horaire et d'activité, cet emploi peut constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché de l'emploi ne sera jamais adapté, ou une réponse transitoire dans un parcours de dynamisation à visée d'insertion professionnelle. Conformément aux principes fondateurs des emplois aidants, ces emplois doivent répondre en proximité aux besoins des entreprises, communes et habitants du territoire qui ne trouvent pas ou peu de réponses de la part du secteur marchand car marginaux en termes d'activité et d'heures de travail.

Cette offre d'emplois aidants repose sur un portage partagé entre Emmaüs et le Département et se divise en deux volets :

- **La structure porteuse d'emplois** : le fonctionnement de la structure sera géré de manière relativement autonome par Emmaüs qui prendra en charge le volet administratif et technique de la mise à l'emploi (démarchage des communes, identification des activités et du volume horaire correspondant, signature des contrats, versement des salaires, suivi de la réalisation des travaux).
- **Le parcours de mise en activité des bénéficiaires du RSA** : l'accompagnement des personnes en activité fera l'objet d'un suivi de proximité assuré par le Département, reposant sur un accompagnement professionnel et un accompagnement social (identification et levée des freins à l'activité, capitalisation des savoir-faire et savoir-être développés dans l'activité).

Dans le but de rendre l'emploi attractif et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du public, il est proposé d'autoriser, sur la durée de financement du projet, le cumul entre l'allocation RSA et le revenu tiré de l'emploi. Il s'agit d'une mesure expérimentale dérogeant aux dispositions de l'article R. 262-13 du CASF, permettant aux bénéficiaires du RSA de percevoir l'allocation RSA en neutralisant les revenus tirés des emplois aidants, portés par Emmaüs, sans incidence financière sur le montant de l'allocation RSA.

De manière globale, le déploiement de cette nouvelle offre d'emploi dans la Vallée de la Bruche s'inscrit dans un cadre expérimental et doit **préfigurer son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental**.

2. Financement du projet : une contribution au budget d'investissement et de fonctionnement

2.1. Une participation à l'investissement indispensable au lancement de la nouvelle offre d'emplois aidants, qui repose sur une alliance partenariale forte

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique, et de territoires d'avenir pour les habitants. Dans ce contexte, Emmaüs Mundolsheim et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'engagent à déployer des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche.

Les enjeux du projet répondent aux enjeux prioritaires du contrat départemental de Développement Territorial et Humain du territoire sud :

- conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : Favoriser une approche coordonnée santé/médico-sociale

- conforter les filières courtes et d'excellence : Organiser la formation professionnelle et soutenir l'innovation dans les filières courtes

Ce projet s'inscrit également dans l'exercice des compétences d'action sociale du Département dont il est le chef de file. L'offre nouvelle participe à ce titre à l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Enfin, ces emplois alternatifs participent à garantir les principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité du service public en proposant des offres interstitielles de mise en activité à destination de publics éloignés de l'emploi et qui requièrent un parcours d'insertion adapté à leur situation : les emplois aidants contribuent à établir une égalité d'accès à l'emploi ; ils proposent des opportunités de mise à l'emploi nouvelles, adaptées à des besoins et situations identifiés

Le déploiement des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche requiert un investissement en termes de matériel et de bâti afin de permettre la gestion salariale des emplois aidants (mobilier et matériel de bureau, salle de réunion), les déplacements et l'activité des salariés (véhicule, outillage, serre, ateliers, espace de stockage).

Au vu de ces besoins, le coût total de cet investissement est estimé à 1 167 000 €. Ce coût fait l'objet d'une demande de prise en charge par les différents financeurs du projet.

La contribution du Département correspond au financement du matériel, commun à l'activité des trois types d'emplois aidants, mais indispensable au lancement de la troisième offre d'emplois aidants : matériel agricole, matériel de transport, matériel informatique. Cette participation est financée au titre du fonds d'attractivité du Département à hauteur de 350 280 €.

Dépenses investissement TTC		Recettes investissement TTC	
Construction Grange / ateliers de transformation / stockage	455 000 €	Direction Administration Pénitentiaire	95 800 €
Construction Bureaux / salle de réunion et formation ferme et emplois aidants	100 000 €	FDI (DIRECCTE)	30 000 €
Serres	180 000 €	Fondations (Fondation de France, MACIF...)	55 000 €
Equipements et mobiliers	15 000 €	Emmaüs France	40 000 €
Matériel bureau, informatique et communication	5 000 €	Emmaüs Mundolsheim	30 000 €
Honoraires (projets immobiliers)	70 000 €	Emprunt	566 520 €
Véhicules (transport de personnes et utilitaires)	50 000 €	Département du Bas-Rhin	350 280 €
Equipements maraichage	23 900 €		
Outillage et équipement emplois aidants	75 000 €		
Atelier poules pondeuses	10 700 €		
Atelier apiculture	24 000 €		
Chèvrerie	159 000 €		
TOTAL	1 167 600 €	TOTAL	1 167 600 €

2.2. Une contribution au budget de fonctionnement de la nouvelle offre

Le budget de fonctionnement est estimé à 165 831,24 € pour 18 mois. Ce montant est calculé sur la base des salaires de 26 personnes sur une année, soit autant de salariés qu'il y a de communes dans la vallée, à 26h mensuelles totales en moyenne (6h hebdomadaires) ainsi que sur l'activité d'un encadrant technique/coordonateur.

La participation du bénéficiaire de la prestation de service est de 10 € de l'heure. À titre d'illustration, pour une commune qui embauche un salarié sur une année, la contribution moyenne est de 3 120 € par an (soit 260 € par mois).

Il est proposé que le Département contribue au financement de l'encadrement technique et administratif (gestion des contrats de travail) et aux salaires des personnes bénéficiaires du RSA à hauteur de 134,16 € par personne pour une année. Cette contribution financière d'un total de 44 151,24 € porterait sur une période de 18 mois, de juillet 2020 à décembre 2021, afin de permettre l'embauche d'au moins 26 salariés, et dans le but de pouvoir évaluer l'intérêt du dispositif déployé.

Charges		Produits	
Autres charges externes	2 550,00 €	Recettes	121 680,00 €
Transport et déplacement	1 800,00 €	Prestation de service	121 680,00 €
Frais de télécom et postaux	750,00 €	Subventions	44 151,24 €
Impôts et taxes sur salaires	879,00 €	Conseil départemental	44 151,24 €
Taxes sur salaires	879,00 €		
Salaires et charges	162 402, 24 €		
Encadrement technique et coordination	35 490, 00 €		
Personnel insertion (base smic chargé 24h/mois X 26)	126 912,24 €		
TOTAL	165 831,24 €	TOTAL	165 831,24 €

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45740	017-6574-564	180 000,00 €	180 000,00 €	44 151,24 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'autoriser pour la période de juillet 2020 à décembre 2021 les bénéficiaires du RSA à percevoir l'allocation RSA en neutralisant les revenus tirés des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche, porté par Emmaüs Mundolsheim, sans incidence financière sur le montant de l'allocation RSA ;

- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 30 % du coût de l'opération d'investissement, soit un montant maximum de 350 280 € à Emmaüs Mundolsheim pour le projet de déploiement des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche ;

- décide d'attribuer une subvention de 44 151,24 € à Emmaüs Mundolsheim dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2020-2021 ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, Emmaüs Mundolsheim et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre Emmaüs Mundolsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi à conclure entre Emmaüs Mundolsheim et le Département du Bas-Rhin pour la période 2020-2021, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY